



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 octobre 2021**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Absents/Excusés : 03

Procurations : 01

Nombre de votes : 12

L'an deux mille vingt et un le 29 octobre à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Eric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : CHASSAGNE Éric, QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, ROUX Sonia, MAYER Joëlle, SCHEID Éric, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, LASSIGNARDIE Céline, CHAPALAIN Christian, LE GOFF Yannick,

Conseillers municipaux absents / excusés : FOURÉ Estelle, MAGIS-TERLOUW Colette, ZALOGA Anna,

Procurations : ZALOGA Anna à QUEVAL-QUIGNON Florence,

Secrétaire de séance : MAYER Joëlle,

Date de convocation du conseil municipal : 21 octobre 2021

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer,

Monsieur le Maire rappelle, à nouveau, aux membres de l'assemblée de fournir une adresse mail de contact qui leur permette de consulter au plus +rapidement les informations communiquées par les services.

AVANCEMENT DU DOSSIER LOTISSEMENT BOURG SUD

Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire, expose à l'assemblée l'avancement du dossier lotissement Le Bourg Sud. Il remet aux élus un plan de situation du terrain qui rappelle la matérialisation de la servitude de passage communale. Une réunion s'est tenue le 07 octobre 2021, avec l'architecte en charge du projet, Périgord Habitat et 4 cabinets. L'objectif étant le dépôt du permis de construire avant la fin d'année, il résume les différentes contraintes actuelles et à venir. L'autre problématique étant la desserte du terrain, la 1^{ère} esquisse réalisée prévoyait une voirie de 8 mètres, alors qu'aujourd'hui, une voie sans issue peut être imposée et 6 mètres sont suffisants. La desserte des réseaux se fait aisément par la RD30, donc la solution retenue est de maintenir l'accès par la servitude. Monsieur le Maire rappelle les échanges avec les consorts riverains, pour lesquelles les négociations n'avaient pas abouti. Il ajoute que, dès l'issue de la réunion, il les a, à nouveau, contactés pour les informer de l'avancement du projet et des choix de desserte du lotissement par l'utilisation du droit de passage. Compte tenu du droit de passage à proximité de leur habitation, il a réitéré la proposition de déplacement du droit de passage, sans impacter l'autre riverain, ainsi que celle de l'acquisition. Madame Joëlle MAYER précise que la RD31, à cet endroit, sans trottoir est dangereuse. Monsieur le Maire indique qu'il y aura un chemin piétons vers l'aire de jeux pour permettre de rejoindre le centre bourg mais cet aspect est à prendre en compte lors d'une prochaine phase de travaux d'aménagement de centre bourg. L'Architecte des Bâtiments de France a donné des 1^{ères} observations, sur le projet architectural en cours et l'implantation. La durée des travaux est estimée à 14 mois.

Madame la 3^o adjointe souligne que dans les bâtiments communaux, il pourrait être envisagé des travaux pour permettre des bureaux partagés, des permanences... il est dommage de les laisser en l'état. De même, le bâtiment de l'ancienne pizzeria, acquis par la commune devrait être réhabilité, notamment dans la pièce du bas pour permettre à des artisans de s'installer... et lui trouver une utilisation en attendant sa vocation définitive... Madame la 1^o adjointe rappelle que les priorités sont établies lors de la réalisation des budgets. Monsieur Christophe LEONIDAS interroge sur l'imminence du besoin de créer ces locaux. Monsieur le Maire indique qu'une réflexion à ce sujet est à mener d'ici les prochaines orientations budgétaires.

Madame Florence QUIGNON, 1^o adjointe ajoute à ce sujet que la route du Puch est en état lamentable et qu'elle devra être reprise totalement. Monsieur le Maire précise que l'entreprise se doit à la remise en état à l'issue des travaux d'enfouissement et des dégâts qui lui incombent ; Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2^o adjoint, se charge de contacter la CCBDP afin que leur service puisse assurer sa mission de conseil sur le domaine public.

DEPOTS DEMATERIALISES DES DOCUMENTS D'URBANISME N°D2021-10-01

Vu l'article L112-8 du Code des relations entre le public et l'administration qui institue la possibilité pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE) ;

Vu l'article L423-3 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme et précisant que "les évolutions réglementaires nécessaires afin, d'une part, d'articuler le contenu du code de l'urbanisme avec les dispositions du code des relations entre le public et l'administration en matière de saisine par voie électronique et, d'autre part, de sécuriser les échanges électroniques entre les entités impliquées dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme" ;

Considérant qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service instructeur de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord instruit les autorisations droit des sols de la commune. Il utilise le logiciel Cart@ds, mis aussi à disposition de la commune.

Un télé service dédié à la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme est issu de ce logiciel. L'adresse de connexion est la suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>. Elle sera intégrée sur le site internet de la commune et sera disponible sur le portail citoyen territorial (<https://demarches.dordogne.fr/>) mis à disposition par le département de la Dordogne. Le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve le projet : la saisine par voie électronique, relative aux autorisations droit des sols ne sera possible que via le guichet unique : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>,

Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE SANTE COMMUNALE N°D2021-10-02

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé en 2019 des conventions de partenariat pour la mise en place de mutuelles « village » par délibération N°D2019-09-08

Monsieur le Maire informe qu'il avait été recontacté par la compagnie AXA pour le renouvellement de la convention permettant aux habitants de prétendre aux tarifs obtenus. Il précise que le contact se fait directement entre la mutuelle et l'adhérent, la mairie ne fait pas l'intermédiaire entre la mutuelle et les adhérents ; il ajoute que la collectivité avait souhaité donner le choix aux administrés entre plusieurs organismes,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le renouvellement de cette proposition de convention de partenariat avec la compagnie AXA et avec la mutuelle SOLIMUT par la suite, pour proposer aux administrés plusieurs offres de mutuelles «santé»,
- précise que l'idée est de répondre à la problématique d'accès aux soins pour tous. Il y a de plus en plus de personnes qui n'ont plus de complémentaire santé,
- rappelle que cette démarche n'engendre aucun coût pour la commune qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle communale et de médiateur entre les différentes parties, puisqu'elle n'interviendra pas dans les contrats signés entre la mutuelle retenue et les administrés,
- mandate Monsieur le Maire pour signer les renouvellements des conventions.
- dit que le plan d'information sera relancé.

Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

DEMANDE DE REMBOURSEMENT SALLE DES FETES N°D2021-10-03

Monsieur le Maire informe qu'en raison de la modification des règles sanitaire avant leur programmation, l'association ZIAOULEY Music, a annulé sa réservation de la salle des fêtes et en demande le remboursement de la somme versée : 70€. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre en charge le remboursement intégral de la somme de 70€ en raison des circonstances sanitaires,
- précise qu'un RIB leur sera demandé pour procéder au remboursement,
- mandate Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué pour établir le mandat correspondant,
- dit que les crédits seront prévus au budget.

Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

CONGRES DES MAIRES N°D2021-10-04

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu l'invitation pour se rendre au congrès des Maires qui se tiendra les 16, 17 et 18 novembre 2021. Il souhaite s'y rendre sur 2 jours.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- missionne Monsieur le Maire pour assister au congrès des Maires à Paris,
- demande que les frais de déplacements, d'hébergement et d'inscription, soient pris en charge par la commune, pour remboursement sur présentation des justificatifs.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote => 11 votants
Résultat du vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

REGIE DE RECETTES « COPIES » MODIFICATION ET DEFINITION DES TARIFS N°D2021-10-05

Madame la 3^o adjointe fait part de l'étude qu'elle a réalisé sur les tarifs de la régie « copies-fax ». N'ayant plus de fax le libellé sera changé en conséquence. La copie est maintenue à 0.40€ noir et blanc et 0.60€ couleur. Des ajouts sont prévus notamment pour permettre la vente des jeux d'enquête : -Livret jeu Le Boucher = 6.00€ -Livre = 25.00€ -Carte postale = 1.50€ -Autocollant Trémolat = 1.50€ -Gobelet plastique = 1.00€ -Carte randonnée = prix de la copie

Il est proposé de maintenir la gratuité de l'état civil et des photocopies pour pôle emploi. Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée les modifications de cette régie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide la dénomination de la régie N°11501 : « Régie Communication »,
- autorise l'encaissement de nouveaux produits tels qu'énoncés ci-dessus,
- fixe les tarifs comme suit : -Carte postale = 1.50€ -Livret jeu Le Boucher = 6.00€ -Livre = 25.00€ -Autocollant Trémolat = 1.50€ -Gobelet plastique = 1.00€ -Carte randonnée = prix de la copie
- dit que les autres tarifs, fixés par délibérations précédentes, restent inchangés,
- précise que les encaissements seront effectifs lorsque la délibération sera exécutoire.

Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Par ailleurs, il est évoqué d'étudier la possibilité de faire un tarif urbanisme et de se renseigner de la légalité, auprès du service juridique de l'union des Maires.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire informe que la cérémonie se tiendra devant le Monument aux Morts à 11 heures. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue. C'est le cuisinier qui se charge de préparer le nécessaire.

L'occasion d'ajouter qu'une cérémonie s'est tenue devant les tombes des soldats Napoléoniens au Cimetière de Trémolat en présence de 17 portes drapeaux avec le Souvenir Français : Jacoutet et De Bracquemont. Ce fut une belle cérémonie

MANIFESTATIONS A VENIR

MARRONS VIN CHAUD

Concernant la soirée Marrons-Vin chaud, Place de la Mairie qui est programmée pour le 10 décembre 2021 – 18h-18h30, sous réserve des conditions sanitaires, il est indispensable d'organiser les rôles pour soutenir les bénévoles. Cette occasion est faite pour profiter des illuminations du village. Madame la 1^o adjoint sollicite des volontaires pour aider au montage de la crèche.

VŒUX

Les vœux du Maire et du conseil municipal pourraient se tenir le samedi 8 janvier 2022 à la Salle du Grenier. Madame la 1^o adjointe sollicite la possibilité de prendre un traiteur. Après décision, le conseil municipal ne souhaite pas cette option et préfère procéder comme à l'accoutumée. Le repas du conseil municipal et du personnel se fera à l'issue sous réserve également des conditions sanitaires en vigueur d'ici-là.

COLIS SENIORS

Les colis vont être commandés selon les préconisations établies précédemment ; électeurs et liste des anglais arrêtée l'an passé. Il est rappelé que chaque élu devra se mobiliser pour la distribution. Monsieur le Maire indique que des chocolats sont commandés pour les personnes qui sont absentes pour l'hiver. Un appel à idée est lancé pour proposer d'autres pistes « d'étrennes » pour les séniors.

NOUVEAUX HABITANTS

Le vin d'honneur des nouveaux habitants est offert par le conseil municipal aux nouveaux administrés, tous les 2 ans en principe, mais avec la pandémie il a été reporté et la liste s'allonge. Monsieur le Maire indique qu'il faut attendre le printemps les conditions sanitaires sont encore trop incertaines.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS, DELEGATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

FIBRE

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, présente à l'assemblée un câble de Fibre : composé de 4 brins dont chacun dessert 6 abonnés. Le câble dessert 24 abonnés. Le « cerveau » NRO Nœud de Répartition Optique sera au Bugue, puis des SRO Sous-Répartiteurs Optiques DSRO sur poteau et enfin des PTO Point Terminal Optique chez l'habitant. Le réseau public s'arrêtera en bordure de propriété privée. L'entreprise NGE missionnée pour effectuer le recensement de tous les raccordables a travaillé sur site puis s'est rendu en mairie pour faire le point. Le travail a été réalisé avec beaucoup de sérieux. Le DSRO de Trémolat, se situera à côté du parking du Foirail. Le dossier suit son cours, ils inventorieront tous les poteaux téléphoniques, pour s'assurer qu'ils puissent supporter les câblages.

Monsieur Yannick LEGOFF fait part de ses craintes avec les poteaux téléphoniques réimplantés à Bosredon qui viennent faire une pollution visuelle, là où il n'y en avait pas autant.....

REUNION SOUS PREFECTURE

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la venue de Monsieur le Sous-Préfet, il lui a remis les documents relatant le différend opposant la commune de Trémolat et la CCBDP sur le sujet des avances d'assainissement et lui a demandé d'assurer une médiation. Une audience a été obtenue en sous-préfecture le 17 décembre 2021 avec la CCBDP et les percepteurs. A propos d'assainissement, Monsieur Christian CHAPALAIN fait part qu'un contrôle

d'assainissement aurait été réalisé sur sa propriété, en son absence. La procédure est plutôt cavalière. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a également un problème de factures arrivées chez les abonnés avec des montants erronés. La CCBDP devra apporter les corrections nécessaires ; un courrier va être adressé en ce sens de manière à ce que tout les abonnés concernés soient pris en compte et pas seulement ceux qui se sont manifestés. Les abonnés de la 5° tranche seront également avisés de ce dysfonctionnement.

VOIRIE

Le caniveau de la route du Cingle est réalisé en prestation par la CCBDP, afin de régler un gros problème d'eaux pluviales. Les travaux de voirie doivent également être réceptionnés prochainement.

ABRIBUS

Les délégués essayent de voir avec le syndicat de transport de quelle manière il est possible de traiter le sujet du vieillissement de l'abribus.

CIMETIERE – REPRISES DE CONCESSION

La procédure de reprises de concessions approche de son terme avec le 2° mois d'affichage des 2° procès-verbaux contradictoires d'abandon des concessions. La communication autour de cette procédure a été fortement relayée tout au long de son avancement. Un nouveau piquetage sera réalisé à la Toussaint en supplément.

CHATS ERRANTS N°D2021-10-06

Les bénévoles souhaitent poursuivre les stérilisations de chats. Monsieur le Maire souligne leur investissement qui a permis de faire un gros travail. Des bons de la Fondation Bardot ont permis d'en diminuer le coût. Il n'en reste plus que 3, il sollicite le conseil municipal pour fixer une rallonge financière.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
-approuve la poursuite des actions menées sur les chats errants
-accepte une enveloppe supplémentaire pour ce faire
-fixe à 200.00€ le montant alloué à cette action.

Et remercie les bénévoles.

Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

DON / DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la 3° adjointe informe de l'association qui intervient à l'EHPAD de Cadouin et rayonne sur les villages alentours a vraiment besoin de l'achat d'un véhicule adapté qui leur permette de transporter les bénéficiaires. Le véhicule qu'ils auraient trouvé nécessite quelques financements supplémentaires et à ce titre ils sollicitent le concours des communes avoisinantes, qui ont chacune donné un peu.

ASSOCIATION AMICALE LUMIERE D'AUTOMNE N°D2021-10-07

Madame la 1° adjointe informe qu'elle a été à également sollicitée par l'Association Amicale Lumière d'Automne de Cadouin qui intervient auprès des résidents de l'EHPAD de Cadouin. En séance du conseil municipal du 29 juillet 2021, la demande avait été ajournée, pour cause de défaut d'information. Monsieur le Maire donne lecture du courrier. L'EHPAD accueille des résidents des villages alentours ; et sollicite une subvention pour l'achat d'un véhicule adapté pour les sorties des séniors, afin de compléter l'enveloppe perçue avec le budget participatif du Département, pour financer l'achat d'un véhicule adapté.

Après discussions, le conseil, à l'unanimité :

-vote une subvention de 200€, destinés à participer à l'acquisition d'un véhicule adapté pour le transport des personnes âgées lors des sorties de l'EHPAD,
-dit que les crédits seront prévus au budget, par décision modificative.

Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

STATIONS VERTES

Madame la 3° adjointe, référente informe d'un rendez-vous prévu avec le correspondant station verte qui se rendra à Trémolat. Elle sollicite les commentaires ou questions de l'assemblée à faire remonter. Madame Jill CASTLE y sera associée.

TRAVAUX, 15 RUE B. DE BORN

Monsieur Christian CHAPALAIN va solliciter des entreprises pour le bâtiment communal, 15 rue B. de Born et en profitera pour le réaménagement du secrétariat. Il interroge sur la possibilité de prétendre à subventions. Monsieur le Maire le mandate pour se rapprocher des collectivités Région/Département afin de connaître leur cahier des charges en la matière. Le conseiller de Développement du Conseil Départemental doit être rencontré en premier lieu. Par ailleurs l'Agence Technique Départementale doit être saisie du dossier pour faire une proposition d'étude de l'aménagement des locaux en local commercial et logement d'accès indépendant. Madame Joëlle MAYER informe qu'elle a eu un premier contact avec une commerçante d'une commune voisine qui pourrait être intéressée, possède du matériel... etc. Monsieur Christian CHAPALAIN ajoute qu'il faut se mobiliser dès maintenant ...Monsieur Christian ROUGIER propose de se rendre dans des villages où ce type de commerce fonctionne afin de prendre leur attache pour éviter certaines erreurs. Monsieur le Maire souligne que dans l'analyse des précédents échecs, ce qui revient principalement est la qualité de commerçant des gestionnaires.

QUESTIONS DIVERSES

VACCINATION 3° DOSE

Monsieur le Maire fait appel à l'assemblée pour un référent qui centralise les informations « 3° dose ». Il donne lecture du courrier afférent. Pas de candidats.

AGENCE ICI 24

L'agence immobilière remercie pour les travaux réalisés sur les menuiseries. Par contre, Madame la 1° adjointe relaye leur réflexion, de maintenir les menuiseries de couleur bois et

non pas de les repeindre en vert. Monsieur le Maire en fera part à l'architecte des Bâtiments de France et souligne surtout le respect, par l'artisan, des délais annoncés. Le bâtiment est à surveiller car il présente des fissures.

IMPAYES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la présence de dettes de l'ex-locataire du bâtiment communal de l'îlot St Nicolas qui reviendront à la succession. L'état des lieux a été fait. Le logement est en parfait état.

BIO DECHETS

Monsieur le Maire fait part d'une information reçue pour des conférences Bio déchets à Prignonrieux. L'information est à faire circuler.

BUSTE MARIANNE

Monsieur le Maire informe qu'il a rendez vous avec un administré samedi 3 octobre 2021, car celui-ci doit lui remettre un buste de Marianne, sculpté par une artiste d'aura internationale qui a été produit en seulement 4 exemplaires, et en fait don à la commune.

MANIFESTATIONS

Une conférence « Simone Veil » organisée par La Cerise sous le Chapeau à la salle du Grenier. Madame Joëlle MAYER ajoute que le Café associatif fera une après-midi Halloween pour les enfants, lundi et le 13 novembre une soirée haricots couenne. Les Voyageurs de mots assureront une représentation théâtrale à la salle des fêtes.

PORTAIL CIMETIERE / PORTE EGLISE

Monsieur Christophe LEONIDAS informe qu'il a tenté d'arranger le portail du cimetière dont les battants ont bougé et ne sont plus en face, ce qui complique l'ouverture. Il faut essayer de trouver une solution pour remédier aux problèmes d'ouverture/fermetures des 2 portails des cimetières.

Monsieur Christian ROUGIER ajoute qu'il faut solliciter un menuisier, le 1^{er} disponible, pour raboter la porte de l'église qui pourrait servir d'accès handicapé car elle a vraiment un défaut d'ouverture.

JEU LE BOUCHER / PHOTO ANCIENNES

Madame Sonia ROUX, 3^e adjointe informe que la conception du Jeu d'enquête se voit finalisée par la pose de plaques – discrètes – en plexiglass aux endroits stratégiques. Madame la 1^{re} adjointe ajoute que Trémolat d'Antan travaille également sur son projet d'implantation de photos anciennes. Monsieur le Maire insiste sur le fait de ne pas créer de pollution visuelle en mélangeant les matières ; il souligne de respecter l'aspect fer rouillé comme il a été fait pour le sentier d'orientation Au Fil du Temps, afin de ne pas dégrader la vue, ni impacter le cadre.

CROIX DE ROCAMADOU

La croix de chemin des crêtes a été foudroyée, elle devient dangereuse avec un risque de chute, en raison de l'impact de la foudre sur toute sa hauteur ; en bordure du chemin de randonnée cela peut présenter un risque non négligeable. Monsieur le Maire ira sur place pour se rendre compte.

AGENDA – REUNIONS A VENIR

La soirée beaujolais des Gouyassous au lieu le jeudi 18 novembre au soir, suivie du Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes, le dimanche 21.

Le conseil d'école aura lieu le 9 novembre 2021 au soir à 18 heures à Trémolat, salle du conseil municipal.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 novembre 2021

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00
Au registre suivent les signatures*

AFFICHE LE :